

DECISION MUNICIPALE n° D20250314-018

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Cellule Affaires Juridiques	
	Matière	3.3	Domaine et patrimoine - Locations
Objet	Sous-location d'un local 9 rue de la Liberté/1 rue Alsace Lorraine pour une boutique accompagnée		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : D'approuver la convention de mise à disposition à titre précaire avec Messieurs Erwan FARGES et Teddy ESPIEUSAS, pour la mise à disposition d'un local situé 9 rue de la Liberté et 1 rue Alsace Lorraine à USSEL (19200), composé d'un magasin en rez-de-chaussée d'une surface de vente de 60 m² environ et d'un point d'eau, d'un WC et d'une cave en sous-sol d'environ 20m².

Article 2 : La convention est conclue pour une durée déterminée de 12 mois prenant effet le 1^{er} avril 2025 pour s'achever le 31 mars 2026.

Article 3 : Aucune indemnité ne sera réclamée à Messieurs FARGES et ESPIEUSAS durant la période mentionnée à l'article 2.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 14 mars 2025.

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE